

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 4 septembre 2023 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN - M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) – E. HEDRICH – C. PAUGET – P. STEINMANN – R. MERLEAU - N. BLOUQUY – J. PETRY – M. BIRNER – L. TAQUET - D. PORTEILLA FOURNIER - C. ROBERT

ABSENTS EXCUSES : F. PERRET (procuration à N. BLOUQUY) – D. ROTH (procuration à J. PETRY) – R. PERRET (procuration à E. HEDRICH) – P. HEIDELBERGER (procuration à J. DUBOUT)

ABSENT : D. DEVISCOURT

Le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter une délibération concernant des contrats pour le service entretien / cantine.

Le conseil donne son accord.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Laurence TAQUET est nommée secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil du 10 juillet 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 10 juillet 2023 à l'unanimité.

3 – Décision modificative n°2 du budget principal

Madame Marie-Anne SOLETTI informe qu'un certificat administratif en date du 04 juillet 2023 portant virement de crédits des dépenses imprévues pour alimentation du compte 6718 a été établi pour procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune. La commission Finances a donné un avis favorable le 22 août dernier.

Il est proposé d'adopter la décision qui suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	INVESTISSEMENT - Explications	DEPENSES	RECETTES
20 - Immobilisations incorporelles		100 000,00	
2031 - 229 - Frais d'études Grange à Pont	Réévaluation du marché de maîtrise d'œuvre	100 000,00	
204 - Subventions d'équipement versées		-10 000,00	
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	Changement des lampes sodium par leds comptabilisé en fonctionnement	-10 000,00	
21 - Immobilisations corporelles		10 000,00	
21318 - Autres bâtiments publics	Achat salle Pré Charmant (31 500) + PAC salles La Forge (20 000)	10 000,00	
23 - Immobilisations en cours		-100 000,00	
2313 - 229 - Travaux en cours Grange à Pont	Retard commencement travaux	-100 000,00	
	TOTAL	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	FONCTIONNEMENT - Explications	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général		89 969,30	
60611 - Eau et assainissement	Fuite d'eau sur le compteur Ecole + Maisons lilette	6 000,00	
60612 - Energie - Electricité	Augmentation des prix de l'énergie	10 000,00	
60613 - Chauffage urbain	Augmentation des prix de l'énergie	8 000,00	
60633 - Fournitures de voirie		8 000,00	
60636 - Vêtement de travail			

615228 - Entretien et réparations autres bâtiments		11 500,00	
6161 - Assurances multirisques	Régul	12 000,00	
6184 - Versement à des organismes de formation	Frais de scolarité alternance Jérôme	6 000,00	
6228 - Divers		12 000,00	
6231 - Annonces et insertions	Annonces d'emploi	2 969,30	
6236 - Catalogues et imprimés		1 000,00	
012 - Charges de personnel, frais assimilés		4 000,00	0,00
6218 - Autre personnel extérieur		4 000,00	
65 - Autres charges de gestion courantes		2 000,00	0,00
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales		2 000,00	
74 - Dotations, subventions et participations			105 969,30
7488 - Autres attributions et participations	Notification CFG (675 969,30 €) / Prévue 570 000 €		105 969,30
75 - Autres produits de gestion courante			-10 000,00
752 - Revenus des immeubles			-10 000,00
	TOTAL	95 969,30	95 969,30

Délibération : vote pour à l'unanimité.

4 – M 57 fongibilité des crédits

Budget - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01^{er} janvier 2024 : application de la fongibilité des crédits

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

5 – Prise en charge des frais de scolarité de l'alternant

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de créer une place d'apprenti dans le tableau des emplois. Dans le cadre de l'alternance, l'employeur doit prendre en charge les frais de scolarité de l'alternant. Ces derniers s'élèvent à 25 060 € pour 2 ans.

Le CNFPT a été interrogé pour connaître le montant de leur aide. En début d'année, la commune n'a pas répondu au recensement pour 2023. Le CNFPT ne prend aucune prise en charge pour ce contrat.

Le conseil municipal doit donc délibérer la prise en charge des frais de scolarité de l'alternant, sachant que c'est une obligation de l'employeur.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

6 – Modification de la délibération n°202307055

Le Maire rappelle la délibération prise pour l'attribution du marché pour le commerce de la Forge.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame FOREL, actuels gérants du commerce sis à « La Forge » Alimentation – Tabac – Presse, cessent leur activité le 31 août 2023.

Un appel à candidatures a été lancé pour trouver un nouvel exploitant du fonds de commerce. Les entretiens de sélection se sont déroulés les 27 et 28 juin 2023 en Mairie.

Après analyse, le jury de sélection s'est positionné sur une candidature et propose au Conseil de délibérer pour approuver ce choix.

Le choix du repreneur s'est porté sur **Monsieur TOCHON-DANGUY Lionel**, domicilié 51, Hameau de Moiry à POISY (74330).

Le Maire précise également qu'il y a lieu par conséquent, d'établir un contrat de location-gérance au profit des successeurs à compter du 1^{er} septembre 2023.

Sur avis du jury de sélection, il est proposé :

- Un loyer mensuel Hors Taxes de **668,20 €** à partir du 1^{er} septembre 2023 ;
- Le versement d'une caution équivalente à 2 mois de loyers hors taxes ;
- L'établissement du contrat de location-gérance aux mêmes conditions que celui établi précédemment. L'acte pourra être rédigé par notaire si nécessaire.

Après un rendez-vous avec Monsieur TOCHON-DANGUY, des travaux sont nécessaires et la location ne pourra pas se faire avant le 1^{er} octobre 2023.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du bail par l'intermédiaire d'un avenant pour le début du bail. Le maire lit au conseil les éléments qui seraient ajoutés pour l'avenant du bail. Une formulation doit être trouvée concernant la clause de non-concurrence.

Délibération : ajournée, report quand les dates seront connues.

7 – Modification de la délibération n°202307056

Le Maire informe le conseil que la délibération prise le 10 juillet dernier doit être modifiée. En effet, lors de cette délibération il a été approuvé la gratuité de 2 mois de loyer lors de la reprise.

Monsieur TOCHON-DANGUY Lionel demande s'il est possible d'allonger cette période car le commerce n'ouvrira pas avant octobre.

Délibération : ajournée, report quand les dates seront connues.

8 – Création de deux emplois pour le service entretien et cantine

Monsieur le Maire précise que la trésorerie demande d'intégrer dans les contrats les délibérations créant les postes. Pour le service de cantine, deux agents doivent être recrutés :

- Un contrat de 8 heures par semaine en période scolaire pour aider à la cantine le midi à la maternelle
- Un contrat de 35 heures en remplacement d'un agent qui est parti aux services techniques.

Monsieur le Maire informe que les agents ont commencé aujourd'hui afin de gérer au mieux la rentrée scolaire pour le service.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

9 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 28 février 2022

10 – Informations communautaires

Affaires sociales : Point justice à la maison des droits à Gex, uniquement sur rendez-vous (tél : 04 50 41 35 86), le conseil départemental de l'accès aux droits fait 2 jours par mois des rendez-vous avec des avocats, qui sont là une demi-journée par mois, des informations aux droits des femmes et de la famille, l'agence départementale de l'agence pour le logement, l'association d'aide aux victimes, l'assistance d'éducation en milieu ouvert, les spécialités ADSEA (association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 01), médiateur des familles, gestion des intervenants, suivis judiciaires... En 2022, 1960 sollicitations du service à la maison des droits du pays de Gex. N'importe quelle demande peut être faite et c'est gratuit.

11 – Commissions communales

Bibliothèque : Emprunt de la console de jeux vidéo auprès du département pour cet été avec 10 jeux. Un atelier par semaine ouvert à la population entre 3 et 10 personnes par atelier. Pour une première fois, cela a bien plu. Une soirée au personnel communal, une soirée pour les élus et leurs familles. Cela a beaucoup plu à la population et cela va être réitéré pendant les vacances de Noël en proposant des créneaux pour les familles réunies pendant Noël. La bibliothèque est restée ouverte tout l'été grâce aux bénévoles.

Animations : Pour la Toussaint, concours de création lego et ateliers de construction jeux de briques. Animation jeunesse pour les enfants de 0 à 6 - 8 ans. Qui veut bien jouer au Père Noël le 23 décembre ? L'an dernier 50 personnes sont venues pour l'animation le 24 décembre.

Accueil des nouveaux arrivants samedi 2 septembre avec 4 à 5 familles, en même temps le forum des associations (moins de monde à cette édition) Réflexion sur comment faire venir plus d'associations. Une commission sera faite pour ce thème prochainement.

La nuit d'Orion, vendredi soir à 21 heures 30, s'il fait beau pour voir les étoiles. Les grilles sont déjà en place pour l'affichage.

Commission environnement : Partenariat avec Orion, association d'astronomie du Pays de Gex, qui va venir avec 3 télescopes pour parler des étoiles. Tout le monde est invité à venir.

La commune est très sollicitée pour les projets d'énergie renouvelable. Pour nous, il s'agit des projets photovoltaïques. Contact avec Alec qui peut aider à déterminer les besoins et les projets et comment les concrétiser. On peut voir aussi avec les subventions que nous pouvons avoir.

Prochaine manifestation : vendredi 13 octobre conférence sur le jardinage ; le 14, fête de la nature avec la présence de l'agglo avec des composteurs avec également le concours de tares et de confitures ; le 15, nettoignons la nature. Les gens qui ont fait l'assainissement doivent replanter les haies qui ont été coupées.

Vendredi 8 septembre à 18 heures, apéro dinatoire devant les écoles avec le Sou des écoles et à 21 heures 30, fête des étoiles.

Mercredi 30 août : concert de Célio Arte, parking éteint à 22 heures, l'entreprise est venue le lendemain à 8 heures 30 pour procéder aux modifications.

Genévriers : creusement pour mettre les containers semi-enterrés. D'ici quelques mois, cela va améliorer les factures de poubelles.

CCAS : commission jeudi prochain. La sortie jeunes a été annulée le 28 août faute de participants.

Lundi 28 août : les écoles et la salle Pierre Jaques ont été visitées, des portes ont été cassées. La liste des éléments volés doit être faite. On découvre tous les jours des éléments qui ont disparu. Le premier chiffrage est de 6 000 € de matériel et 9 000 € de réparation. L'alarme ne fonctionnait pas dû aux travaux.

Les jeux ont été installés dans l'école maternelle. Le sol doit être repris par endroit. Belles fresques à l'école maternelle (reproduction de dessin d'enfants) dans le cadre du programme pédagogique.

12 – Informations diverses

Il est rappelé au conseil municipal que les agents des services techniques ont, chacun, un téléphone professionnel. Cependant, il est rappelé que les agents ont un responsable et il faut passer par lui. Surtout ne pas appeler les agents le week-end quand ils ne travaillent pas.

Invitation pour les assemblées d'associations d'élus : vendredi 13 octobre pour le salon des maires du département de l'Ain.

Séance levée à 21 heures 30

Fait à Versonnex, le 13 septembre 2023

Le maire,
Jacques DUBOUT



Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 octobre 2023.

